

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 07 FEVRIER 2023 -**

L'an deux mille vingt-trois, le 07 février, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Date de convocation du conseil : 1^{er} février 2023

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 38
	votants : 42

Secrétariat de séance : Madame Myriam BOURCEREAU

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Serge HÉGRON
Mme Myriam BOURCEREAU
M. Jean-Yves MARNIER
M. Fabrice CHAMARD

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
Mme Marie-Thérèse CORGNIET
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FETIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MENARD
M. Emmanuel GUILLET
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie LOIRET
M. Sébastien MICHAUD
Mme Julie BONNETON

M. Dominique OLIVIER, absent, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
Mme Sylvie ETHORE, absente, a donné pouvoir à Mme Sophie CLOUET
Mme Catherine DI DOMENICO, absente a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
M. Mathieu LEGRAND, absent, a donné pouvoir à Mme Julie BONNETON

TABLEAU DES EFFECTIFS – SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Sur proposition du Président,

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale ;

VU le tableau des effectifs de l'établissement ;

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 24 janvier 2023 ;

CONSIDERANT qu'un poste d'Adjoint territorial du patrimoine à temps complet est vacant ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SUPPRIME** un emploi d'Adjoint territorial du patrimoine à temps complet ;
- **MODIFIE** le tableau des effectifs en conséquence.

Fait à La Chevrolière, le 9 février 2023
Le Président,
Johann BOBLIN,



Acte n° : DE24-C070223
Certifié exécutoire compte tenu de
la transmission en Préfecture le : 10/02/23
et de la publication le : 14/02/23

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 07 FEVRIER 2023 -**

L'an deux mille vingt-trois, le 07 février, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Date de convocation du conseil : 1^{er} février 2023

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 38
	votants : 42

Secrétariat de séance : Madame Myriam BOURCEREAU

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Serge HÉGRON
Mme Myriam BOURCEREAU
M. Jean-Yves MARNIER
M. Fabrice CHAMARD

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
Mme Marie-Thérèse CORGNIET
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FETIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MENARD
M. Emmanuel GUILLET
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie LOIRET
M. Sébastien MICHAUD
Mme Julie BONNETON

M. Dominique OLIVIER, absent, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
Mme Sylvie ETHORE, absente, a donné pouvoir à Mme Sophie CLOUET
Mme Catherine DI DOMENICO, absente a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
M. Mathieu LEGRAND, absent, a donné pouvoir à Mme Julie BONNETON

TABLEAU DES EFFECTIFS – SUPPRESSION D’UN POSTE D’ATTACHE TERRITORIAL

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Sur proposition du Président,

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale ;

VU le tableau des effectifs de l'établissement ;

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 24 janvier 2023 ;

CONSIDERANT qu'un poste d'Attaché territorial à temps complet est vacant ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SUPPRIME** un emploi d'Attaché territorial à temps complet ;
- **MODIFIE** le tableau des effectifs en conséquence.

Fait à La Chevrolière, le 9 février 2023
Le Président,
Johann BOBLIN,



Acte n° : DE25-07022023
Certifié exécutoire compte tenu de
la transmission en Préfecture le : 10/02/23
et de la publication le : 14/02/23

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 07 FEVRIER 2023 -**

L'an deux mille vingt-trois, le 07 février, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Date de convocation du conseil : 1^{er} février 2023

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 38
	votants : 42

Secrétariat de séance : Madame Myriam BOURCEREAU

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Serge HÉGRON
Mme Myriam BOURCEREAU
M. Jean-Yves MARNIER
M. Fabrice CHAMARD

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
Mme Marie-Thérèse CORGNIET
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FETIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MENARD
M. Emmanuel GUILLET
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie LOIRET
M. Sébastien MICHAUD
Mme Julie BONNETON

M. Dominique OLIVIER, absent, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
Mme Sylvie ETHORE, absente, a donné pouvoir à Mme Sophie CLOUET
Mme Catherine DI DOMENICO, absente a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
M. Mathieu LEGRAND, absent, a donné pouvoir à Mme Julie BONNETON

TABLEAU DES EFFECTIFS – SUPPRESSION D'UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Sur proposition du Président,

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale ;

VU le tableau des effectifs de l'établissement ;

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 24 janvier 2023 ;

CONSIDERANT qu'un poste de Rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet est vacant ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SUPPRIME** un emploi de Rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- **MODIFIE** le tableau des effectifs en conséquence.

Fait à La Chevrolière, le 9 février 2023
Le Président,
Johann BOBLIN,



Acte n° : DE26-070223

Certifié exécutoire compte tenu de
la transmission en Préfecture le : 10/02/23
et de la publication le : 14/02/23

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 07 FEVRIER 2023 -**

L'an deux mille vingt-trois, le 07 février, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Date de convocation du conseil : 1^{er} février 2023

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 38
	votants : 42

Secrétariat de séance : Madame Myriam BOURCEREAU

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Serge HÉGRON
Mme Myriam BOURCEREAU
M. Jean-Yves MARNIER
M. Fabrice CHAMARD

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
Mme Marie-Thérèse CORGNIET
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FETIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MENARD
M. Emmanuel GUILLET
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie LOIRET
M. Sébastien MICHAUD
Mme Julie BONNETON

M. Dominique OLIVIER, absent, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
Mme Sylvie ETHORE, absente, a donné pouvoir à Mme Sophie CLOUET
Mme Catherine DI DOMENICO, absente a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
M. Mathieu LEGRAND, absent, a donné pouvoir à Mme Julie BONNETON

TABLEAU DES EFFECTIFS – SUPPRESSION D'UN POSTE DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Sur proposition du Président,

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale ;

VU le tableau des effectifs de l'établissement ;

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 24 janvier 2023 ;

CONSIDERANT qu'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet est vacant ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SUPPRIME** un emploi de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- **MODIFIE** le tableau des effectifs en conséquence.

Fait à La Chevrolière, le 9 février 2023
Le Président,
Johann BOBLIN,



Acte n° : DE27-070223
Certifié exécutoire compte tenu de
la transmission en Préfecture le : 10/02/23
et de la publication le : 14/02/23

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 07 FEVRIER 2023 -**

L'an deux mille vingt-trois, le 07 février, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Date de convocation du conseil : 1^{er} février 2023

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 38
	votants : 42

Secrétariat de séance : Madame Myriam BOURCEREAU

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Serge HÉGRON
Mme Myriam BOURCEREAU
M. Jean-Yves MARNIER
M. Fabrice CHAMARD

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
Mme Marie-Thérèse CORGNIET
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FETIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MENARD
M. Emmanuel GUILLET
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie LOIRET
M. Sébastien MICHAUD
Mme Julie BONNETON

M. Dominique OLIVIER, absent, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
Mme Sylvie ETHORE, absente, a donné pouvoir à Mme Sophie CLOUET
Mme Catherine DI DOMENICO, absente a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
M. Mathieu LEGRAND, absent, a donné pouvoir à Mme Julie BONNETON

**MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL D'UN EMPLOI
D'ADJOINT TECHNIQUE**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 24 janvier 2023,

Le Président fait part au conseil communautaire qu'il y a lieu de modifier la durée hebdomadaire d'un emploi d'adjoint technique permanent à temps non-complet, 25h00/35h00.

Dans le cadre de l'organisation des missions et charges de travail des agents au sein du service équipements aquatiques, il y a lieu de proposer une évolution du temps de travail de cet emploi.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : La suppression, à compter du 1^{er} mars, d'un emploi permanent à temps non complet (25h00/35h00), d'adjoint technique.

Article 2 : La création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (27h00/35h00), d'adjoint technique.

Article 3 : De se réserver la possibilité de recruter un non-titulaire dans le cadre des articles 3-2 et 3-3 de la loi n°84-53 susvisée.

Article 4 : La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Article 5 : Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet

Article 6 : Le tableau des emplois est ainsi modifié en conséquence.

Fait à La Chevrolière, le 9 février 2023
Le Président,

Johann BOBLIN

Acte n° : DE28-C070223
Certifié exécutoire compte tenu de
la transmission en Préfecture le : 10 / 02 / 23
et de la publication le : 14 / 02 / 23

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 07 FEVRIER 2023 -**

L'an deux mille vingt-trois, le 07 février, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Date de convocation du conseil : 1^{er} février 2023

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 38
	votants : 42

Secrétariat de séance : Madame Myriam BOURCEREAU

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Serge HÉGRON
Mme Myriam BOURCEREAU
M. Jean-Yves MARNIER
M. Fabrice CHAMARD

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
Mme Marie-Thérèse CORGNIET
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FETIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MENARD
M. Emmanuel GUILLET
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie LOIRET
M. Sébastien MICHAUD
Mme Julie BONNETON

M. Dominique OLIVIER, absent, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
Mme Sylvie ETHORE, absente, a donné pouvoir à Mme Sophie CLOUET
Mme Catherine DI DOMENICO, absente a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
M. Mathieu LEGRAND, absent, a donné pouvoir à Mme Julie BONNETON

**MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL D'UN EMPLOI
D'ADJOINT TECHNIQUE**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 24 janvier 2023,

Le Président fait part au conseil communautaire qu'il y a lieu de modifier la durée hebdomadaire d'un emploi d'adjoint technique permanent à temps non-complet, 25h00/35h00.

Dans le cadre de l'organisation des missions et charges de travail des agents au sein du service équipements aquatiques, il y a lieu de proposer une évolution du temps de travail de cet emploi.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : La suppression, à compter du 1^{er} mars, d'un emploi permanent à temps non complet (25h00/35h00), d'adjoint technique.

Article 2 : La création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (28h00/35h00), d'adjoint technique.

Article 3 : De se réserver la possibilité de recruter un non-titulaire dans le cadre des articles 3-2 et 3-3 de la loi n°84-53 susvisée.

Article 4 : La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Article 5 : Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet

Article 6 : Le tableau des emplois est ainsi modifié en conséquence.

Fait à La Chevrolière, le 9 février 2023
Le Président,



Acte n° : DE29-C070223
Certifié exécutoire compte tenu de
la transmission en Préfecture le : 10/02/23
et de la publication le : 14/02/23